

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune de SAINT-LORMEL (Côtes d'Armor)

Procès-Verbal de la séance du 17 novembre 2017

		L'an deux mille dix-sept,
DATE DE CONVOCATION : 10.11.2017		Le dix-sept novembre à vingt heures,
		Le Conseil Municipal,
DATE D’AFFICHAGE : 10.11.2017		légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Claude RIGOLÉ.
NOMBRE DE CONSEILLERS		Etaient Présents : AILLET Louis, BREHINIER Henri, CADE Jean-Claude, GUILLOTIN Sylvie, LA DROITTE Paul, LEBORGNE Régine, LETORT Bernard, MENIER Mireille, NEUTE Françoise,
EN EXERCICE	15	Excusés : COLLET Céline (procuration à GUILLOTIN Sylvie), DAUNAY Loïc (procuration à NEUTE Françoise), ROBISSOUT Josiane (procuration à BREHINIER Henri), BOUAN Chantal, BROCHARD Gwénaëlle.
PRÉSENTS	10	
		Secrétaire de séance : LA DROITTE Paul
VOTANTS	13	

Procès-verbal réunion du 20 octobre 2017

Bernard Letort pose des questions à propos du passage de contrôle du SPANC (service public d’assainissement non collectif) de Dinan Agglomération, son coût et les intervenants.

Accepté à l'unanimité.

Compte rendu des conseils de Dinan Agglomération

- Pour rappel, les compte-rendus du Conseil communautaire sont disponibles sur l'extranet.
- Restitution du PADD (projet d'aménagement et de développement durable) le samedi 18 novembre : définition des orientations générales du PLUi. C'est un travail complexe car il doit couvrir les spécificités de l'ensemble du territoire.
- Commission du Pacte Fiscal et Financier Solidaire : il existe des difficultés liées à des erreurs d'estimation des services fiscaux pour certaines communes.
- Commission sur la Compétence eau : un constat est fait sur un certain nombre d'éléments qui ne sont pas prêts. Il est demandé de retarder la prise de compétence.
- ALSH : pas d'unanimité sur la prise de compétence par Dinan Agglomération et entre certaines communes et Dinan agglomération.

Admission en non-valeur – budget commune

Le Trésor Public nous a transmis les états des demandes d'admission en non-valeur d'un montant de 459,88€ sur le budget communal. Par conséquent, le comptable nous demande d'éteindre les créances suivantes :

Garderie

- Titre 267-2013, rôle 18 facture 528, pour un montant de 18,30 €
- Titre 274-2013, rôle 19 facture 548, pour un montant de 21,96 €
- Titre 292-2013, rôle 21 facture 597, pour un montant de 36,80 €
- Titre 1-2014, rôle 1 facture 5, pour un montant de 26,80 €
- Titre 229-2014, rôle 17 facture 506, pour un montant de 9,80 €

Cantine

- Titre 230-2014, rôle 16 facture 479, pour un montant de 44,80 €
- Titre 241-2014, rôle 18 facture 528, pour un montant de 28 €

Loyers

- Titre 234-2014 pour un montant de 20,80 €
- Titre 245-2014 pour un montant de 20,80 €
- Titre 2-2015 pour un montant de 88,24 €
- Titre 14-2015 pour un montant de 11,67 €
- Titre 28-2015 pour un montant de 11,67 €
- Titre 85-2015 pour un montant de 11,67 €
- Titre 119-2015 pour un montant de 11,67 €
- Titre 137-2015 pour un montant de 11,67 €
- Titre 190-2015 pour un montant de 12,64 €
- Titre 209-2015 pour un montant de 5,89 €

Garderie

- Titre 240-2012 pour un montant de 0,70 €

Cantine

- Titre 440-2012 pour un montant de 66 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Accepte d'admettre en non-valeur les créances énoncées ci-dessus d'un montant de 459,88 € sur le budget communal.**

Admission en non-valeur – budget assainissement

Le Trésor Public nous a transmis les états des demandes d'admission en non-valeur d'un montant de 355,61€ sur le budget assainissement. Par conséquent, le comptable nous demande d'éteindre les créances suivantes :

- Titre 1-2013, rôle 12, pour un montant de 87,20 €
- Titre 1-2014, rôle 9, pour un montant de 91,65 €
- Titre 1-2015, rôle 7 facture 209, pour un montant de 85,70 €
- Titre 2-2016, rôle 6 facture 295, pour un montant de 90,46 €

- Titre 1-2013, rôle 12, pour un montant de 0,60 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Accepte d'admettre en non-valeur les créances énoncées ci-dessus d'un montant de 355,61 € sur le budget assainissement.**

Décision modificative budget assainissement N°2

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à quelques décisions modificatives du budget assainissement 2017 afin de réajuster certaines dépenses non prévues lors du vote du budget primitif 2017.

- Section investissement

DEPENSES

Article 1687	+ 3582.98 € (Autres dettes)
Article 2312	- 3582.98 € (Travaux divers et lagunes)

- Section fonctionnement

DEPENSES

Article 678	- 400 € (autres charges exceptionnelles)
Article 6541	+ 400 € (admission en non-valeur)
Article 678	+ 3582.98 € (autres charges exceptionnelles)

RECETTES

Article 773	+ 3582.98 € (Mandats annulés sur exercices antérieurs)
-------------	--

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Vote ces décisions modificatives, qui s'équilibrent en dépenses et en recettes.**

Adoption du rapport final de la CLECT

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées réunie le 9 octobre 2017 a adopté le rapport sur les charges transférées au titre de l'année 2017. Ce même rapport a été adopté par le Conseil Communautaire le 23 octobre 2017.

Le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur l'adoption de ce rapport.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **adopte le rapport de la CLECT du 9 octobre 2017 ;**
- **adopte le montant final de l'allocation de compensation pour l'année 2017 qui s'élève à 193 596,69€ pour la commune ;**
- **adopte le reversement du FPIC (fonds de péréquation intercommunal) à la commune de St Lormel au titre de l'année 2017 pour un montant de 17 763 €.**

Travaux d'aménagements de sécurité à la Ville Robert

Monsieur le Maire rappelle qu'une opération destinée à mettre en sécurité le passage des piétons et cyclistes en rive de la R.D. 19 au lieu-dit « la Ville Robert » a été prévue en 2017.

Le département a réalisé un busage traversant la R.D. 19 permettant de dévier les eaux du fossé à combler sur le fossé de la rive Est de la R.D. 19.

Cette opération « chemin piétonnier » est prévue au budget 2017 à hauteur de 13 000 €.

Une nouvelle délibération est nécessaire pour préciser les montants prévus.

L'entreprise Lansard propose un devis d'un montant de 12 162 € TTC. L'entreprise prévoit de faire les travaux en novembre 2017. La préparation du chemin sera effectuée par les agents municipaux. Un achat de buses pour un montant de 274,55 € TTC est prévu. Le montant de la location des panneaux de signalisation pour mettre en place la circulation alternée est de 81,65 € TTC.

Le total des travaux représente un montant de 12 518,20 €.

Bernard Letort propose de faire tracer une ligne blanche pour marquer la séparation entre le chemin et la route. Une demande sera effectuée dans ce sens auprès des services du département.

Une subvention au titre des amendes de police a été demandée et attribuée pour un montant de 3041 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide de retenir le devis de l'entreprise Lansard de Pluduno pour un montant de 12 162 € TTC avec des frais d'achat de buses et de location de panneaux de signalisation d'un montant de 356,20 €, soit un total de 12 518,20 € TTC.**

Tarifs de facturation de la vaisselle cassée ou perdue de la salle des fêtes

Le Trésor Public nous demande de préparer une délibération précisant les prix du matériel mis à disposition lors de la location de la salle des fêtes. Cette délibération doit permettre d'inclure ces tarifs à la facturation des locataires de la salle des fêtes en cas de perte ou de casse de ce matériel.

DESIGNATION	TARIFS TTC (à l'unité)
Verre Ballon	1,00 €
Flûte à champagne	1,50 €
Assiette plate filet bordeaux	2,80 €
Assiette creuse filet bordeaux	2,80 €
Assiette à dessert filet bordeaux	2,00 €
Tasse à café filet bordeaux	1,10 €
Sous tasse filet bordeaux	1,00 €
Fourchette	1,00 €
Couteau	1,00 €
Cuillère à soupe	1,00 €
Petite cuillère	0,50 €
Plat de service ovale ou rond inox ou verre	10,00 €
Saladier	10,00 €
Saucière inox ou verre	5,00 €
Corbeille à pain	3,00 €
Ravier à beurre	0,50 €
Ramequin en verre	0,50 €
Salière	0,50 €
Plateau de service	5,00 €
Couteau cuisine : grand format	10,00 €
Couteau cuisine : autre format	5,00 €
Econome	2,00 €
Pichet en verre	3,00 €
Pichet isotherme	25,00 €

Tire-bouchon	5,00 €
Petite louche	3,00 €
Grande louche	10,00 €
Maxi essoreuse à salade	130,00 €
Micro-ondes	100,00 €
Percolateur	350,00 €
Autre matériel : Faitout, casserole, poêle, etc.	Prix sur facture de remplacement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Valide les tarifs énoncés dans le tableau ci-dessus afin de les inclure dans la facturation de la location de la salle des fêtes en cas de perte ou de casse du matériel mis à disposition.**

Achat d'un vidéoprojecteur

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été pris contact avec deux entreprises pour l'établissement de devis pour l'achat d'un vidéoprojecteur pour les services administratifs. Le devis de l'entreprise Fiducial a été retenu pour un montant de 462,30 €, dépense à inscrire en investissement au compte 2183 (matériel bureau et informatique). Les crédits nécessaires ont été prévus au budget primitif 2017. Une délibération n'est pas nécessaire.

Cadeau de Noël du personnel

Il est proposé au Conseil Municipal d'offrir des chèques cadhoc pour les fêtes de fin d'année à l'ensemble du personnel communal ainsi qu'à Mme Merdrignac Catherine, intervenant sur l'école et Mme Fustin Isabelle, en mission temporaire depuis mars 2017.

Il est proposé la somme de 40 € par agent en chèques de 10 €.

La somme allouée serait donc de 560 € comprenant les frais de gestion et d'envoi, à inscrire en dépenses de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide d'offrir à chaque agent ainsi qu'à Mme Merdrignac Catherine et Mme Fustin Isabelle, la somme de 40 € sous la forme de chèques cadhoc pour les fêtes de fin d'année.**

Repas à la cantine – Renouvellement de la convention Convivio

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'une proposition de renouvellement de la convention de restauration signée avec la société Convivio de Bédée pour l'année scolaire 2017/2018, suite à la fin de la période de validité de 3 ans de la convention précédente.

Cette convention sera par la suite renouvelée 2 fois, par périodes de 12 mois, allant du 1^{er} septembre au 31 août, sans excéder une durée totale de 3 ans.

Le tarif du repas acheté à Convivio sera de 3.07 € pour un repas enfant et de 3.80 € pour un repas adulte. Les tarifs sont révisés tous les ans au mois d'avril pour la rentrée suivante.

Les repas sont livrés en liaison chaude directement à l'école.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Autorise Monsieur le maire à signer la convention avec la société Convivio pour la fourniture de repas à l'école pour l'année scolaire 2017/2018, soit du 1er septembre 2017 au 6 juillet 2018.**

INFORMATIONS DIVERSES

- FCTVA 2018

Le Fonds de Compensation de la TVA sur les dépenses 2016, qui doit être versé en 2018, est calculé en fonction des investissements réalisés et sur certaines dépenses de fonctionnement. Ce fonds a permis de récupérer sur l'ensemble (investissement et fonctionnement) un montant de 19 867,60 €

- Chemin de Bellenray

Début novembre, les travaux ont été réalisés (goudronnage tricouche) dans le virage pour que les secours puissent parvenir correctement jusqu'à l'habitation du Moulin de Bellenray.

- Eglise du Vieux Bourg

Le coût des études de diagnostic de travaux qui doivent être réalisés par un architecte du patrimoine pourrait s'élever entre 12000 et 15000 euros. Selon Mme Dangles de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine, les travaux à effectuer ne semblent pas trop conséquents mais nécessiteront sûrement d'être étalés dans le temps. Une demande d'accompagnement sera réalisée auprès des services du patrimoine de Dinan Agglomération.

- Rétrocession des espaces verts et de la voirie du lotissement les Costières

Une partie des membres du conseil municipal était présente lors de cette rétrocession. Il est constaté un bon état des éléments à reprendre en charge par la commune.

Suite à l'empierrement des noues, les voitures ont tendance à projeter des cailloux dans les regards. Des travaux seront réalisés dans les plus brefs délais pour remédier à ce problème.

- Mise en place des panneaux des lieux-dits

Les panneaux effacés ont été remplacés. Il en reste encore quelques uns à mettre en place.

- Limitation de vitesse entre la Lande Aya et le Petit Bouillon

Une visite a eu lieu avec les services du département à ce niveau de la RD 19. Il est possible qu'une limitation à 70 km/h soit installée entre la Lande Aya et le Petit Bouillon au début de l'année 2018. Une demande a été effectuée auprès de Monsieur Challe pour réduire sa haie afin de garantir une meilleure visibilité pour s'engager sur la départementale.

- Demande de prêt d'un radar pédagogique

Une demande a été effectuée auprès des services du département. Il est possible que ce radar soit installé fin 2017 ou début 2018. Son positionnement sera déterminé ultérieurement.

- Foyer des jeunes

Un point est réalisé sur le rendez-vous organisé avec les jeunes de la commune sur la question du foyer des jeunes. Un nouveau rendez-vous doit être organisé. La question du maintien ou non du foyer des jeunes doit être traitée durant le 1^{er} trimestre 2018.

- Bilan du repas des aînés et des colis 2017

Le nombre de personnes prévues au repas des aînés était de 125.

Le nombre des présents était de 84 aînés, 11 invités, 9 animateurs et 13 membres du conseil.

Le prix de revient du repas est de 17,57 €. La prestation d'animation a été revue exceptionnellement à 150 €, ce qui a permis de baisser le coût de l'ensemble.

Les colis gourmands commandés sont de 3 types : pour personne seule, pour un couple et pour personne en structure. La distribution devra être effectuée au plus tard le 29 décembre 2017.

- Jeudi 14 décembre 2017 : répartition des colis auprès des membres du conseil à 18h30 et pot du personnel à 19h.

- Les Vœux du Maire auront lieu le samedi 6 janvier 2018 à 18h00.

QUESTIONS DIVERSES

- Un débat a lieu sur la charge de travail des agents techniques qui sont passés de trois à deux agents. Une réflexion doit être menée sur l'externalisation de certains travaux auprès d'entreprises, ainsi que sur l'appel à des agents saisonniers ou des stagiaires. Il est proposé de faire un bilan ultérieurement et de débattre de ce sujet en 2018.

- L'appartement anciennement occupé par Mme Frostin est libéré à ce jour et sera remis en état dans les meilleurs délais.

- Bernard Letort demande à ce que les deux premiers rangs des bancs de l'église soient rénovés (côté gauche en allant vers le chœur).

- Jean-Claude Cade demande à ce qu'un dératiseur passe dans l'église. De même, il demande si la phase d'expérimentation de l'arrêt de la sonnerie des cloches de l'église entre minuit et 6h du matin est toujours effective. N'ayant pas de remontée de la population, il est répondu que cet arrêt est maintenu. Par ailleurs, il demande le montant des travaux de busage au Guenbosq. Le montant pour la commune est d'environ 1300 euros avec les buses.

- Bernard Letort signale que plusieurs personnes se plaignent du refus de plusieurs permis de construire. Il est répondu que ces refus étaient justifiés par des réglementations d'urbanisme (Plan Local d'Urbanisme de la commune).

- Jean-Claude Cade demande quelle est la hauteur de clôture autorisée en limite de propriété. Il est répondu que la hauteur réglementaire est de 1,40 m.

Prochain conseil municipal : vendredi 8 décembre 2017 à 20h.

La séance est levée à 22h45.

Claude RIGOLE	Henri BREHINIER	Sylvie GUILLOTIN	Josiane ROBISSOUT	AILLET Louis	BOUAN Chantal	CADE Jean-Claude	BROCHARD Gwenaëlle
			Absente		Absente		Absente
COLLET Céline	DAUNAY Loïc	LA DROITTE Paul	LEBORGNE Régine	LETORT Bernard	MENIER Mireille	NEUTE Françoise	
Absente	Absent						